

L'Abolition de la Nouvelle-Orléans. BUREAU No. 10 RUE DE CHARLES. NOUVEAU-CANAL. SAMEDI MATIN 21 NOVEMBRE. AFFAIRES DE FRANCE. Non moins dans le Journal de l'Éclair. Nos annonces d'aujourd'hui ont été publiées en vertu de la loi sur la presse. Elles ont été publiées en vertu de la loi sur la presse. Elles ont été publiées en vertu de la loi sur la presse.

Convention Postale. Le gouvernement français a l'honneur de vous adresser par le présent courrier les décrets et règlements relatifs à la convention postale conclue à Paris le 20 novembre 1878. Ces documents ont été traduits en français et en anglais. Ils contiennent les dispositions relatives à l'émission des lettres, des journaux, des imprimés, des marchandises, des colis, des paquets, des lettres recommandées, des lettres de crédit, des lettres de change, des lettres de mandat, des lettres de provision, des lettres de recommandation, des lettres de recommandation, des lettres de recommandation.

SPECTACLES, BALS, & C. THEATRE DE L'OPERA. Le spectacle de ce soir sera donné par les artistes de l'Opéra. Le spectacle de ce soir sera donné par les artistes de l'Opéra. Le spectacle de ce soir sera donné par les artistes de l'Opéra.

SPECTACLES, BALS, & C. THEATRE DE L'OPERA. Le spectacle de ce soir sera donné par les artistes de l'Opéra. Le spectacle de ce soir sera donné par les artistes de l'Opéra. Le spectacle de ce soir sera donné par les artistes de l'Opéra.

VENTES JUDICIAIRES. Le tribunal de commerce de la Nouvelle-Orléans a fixé au 21 novembre 1878, à midi, la vente de la succession de M. J. B. Camors & Co. Les créanciers sont invités à se présenter à la vente.

VENTES A L'ENCHERE. Le tribunal de commerce de la Nouvelle-Orléans a fixé au 21 novembre 1878, à midi, la vente de la succession de M. J. B. Camors & Co. Les créanciers sont invités à se présenter à la vente.

VENTES A L'ENCHERE. Le tribunal de commerce de la Nouvelle-Orléans a fixé au 21 novembre 1878, à midi, la vente de la succession de M. J. B. Camors & Co. Les créanciers sont invités à se présenter à la vente.

VENTES A L'ENCHERE. Le tribunal de commerce de la Nouvelle-Orléans a fixé au 21 novembre 1878, à midi, la vente de la succession de M. J. B. Camors & Co. Les créanciers sont invités à se présenter à la vente.

VENTES A L'ENCHERE. Le tribunal de commerce de la Nouvelle-Orléans a fixé au 21 novembre 1878, à midi, la vente de la succession de M. J. B. Camors & Co. Les créanciers sont invités à se présenter à la vente.